

Le Répertoire Opérationnel des Ressources

Le ROR, un référentiel au cœur de la stratégie ministérielle sur les parcours

Dans le cadre de la **stratégie d'amélioration du parcours de santé de l'usager**, le ministère de la santé favorise le développement d'organisations et de services numériques qui rendent l'orientation plus fluide et de meilleure qualité.

Afin de faciliter le développement de ces services numériques, le répertoire opérationnel des ressources (ROR) est positionné dans la doctrine du numérique en santé comme le référentiel socle qui décrit l'offre de santé sanitaire et médico-sociale sur le territoire national.

Le ROR répond ainsi à un triple objectif :

- alimenter les services numériques qui facilitent l'orientation;
- permettre aux professionnels de santé de **trouver une prise en charge** adaptée au besoin du patient rapidement;
- **fournir une visibilité des lits disponibles** dans des services de soins (médecine, réanimation).

Le ROR, un référentiel alimenté par les acteurs de santé

Les structures sanitaires, médico-sociales et de ville se décrivent directement dans le ROR, le référentiel socle. Cela réduit la charge de travail de ces structures qui n'ont plus à se décrire dans chacun des services numériques qui s'appuient sur la connaissance de l'offre de santé.

Aujourd'hui, le ROR contient 85% des établissements sanitaires décrits ainsi que 60% des établissements et services médico-sociaux.

Début 2022, l'offre de ville sera également disponible dans le ROR.



85%

établissements sanitaires







Comment l'offre de santé est-elle décrite dans le ROR?

L'offre de santé est définie comme un ensemble de soins ou de services dispensés par une structure de santé (un établissement sanitaire, une structure médico-social, une structure de ville).





Les activités opérationnelles

Les prestations délivrées dans le cadre du parcours de santé.

Exemple: radiologie interventionnelle



La capacité d'accueil

Le nombre de patients pouvant être accueillis en même temps dans l'organisation interne

Exemple : capacité en lits



Les équipements spécifiques

qui permettent de réaliser les activités opérationnelles **Exemple**: IRM cardiaque



Les contacts

Les personnes ressources de l'unité à contacter Exemple: radiologue



Une offre de santé qui évolue avec les pratiques

L'offre de santé des structures sanitaires et médico-sociales est décrite de façon homogène grâce aux nomenclatures nationales.

Les nomenclatures nationales sont définies par des groupes de travail de professionnels organisés autour des différents champs d'activité (sanitaire, médico-social, ville).

Ces groupes de travail nationaux se réunissent régulièrement pour faire évoluer les nomenclatures en fonction de l'évolution des pratiques et besoins métiers remontés.

Les nomenclatures sont validées par des sociétés savantes (conseils nationaux professionnels) puis publiées et mises à disposition des services numérique consommateurs du ROR.



Des services numériques déjà connectés au ROR

Aujourd'hui, 31 applications/modules métiers sont connectés au ROR et consomment les données des ROR régionaux.





















SAS, Santé.fr, outils d'aide à l'orientation patient, les annuaires MAIA/DAC, et des outils de coordination



Aujourd'hui, on peut consommer les données du ROR via des webservices normalisés. Pour accéder aux données du ROR, le service numérique doit intégrer l'espace de confiance du ROR et tester les développements du webservice sur la plateforme de tests (PLATINES).

Début 2022, la procédure pour accéder aux données publiques du ROR sera simplifiée avec l'ouverture d'un accès en open data sur la plateforme data.gouv.fr.

L'arrivée du ROR national en 2023 permettra l'accès à toutes les données du ROR en fonction du profil des utilisateurs du service numérique. Les webservices actuels permettront d'accéder au ROR national sans évolution.



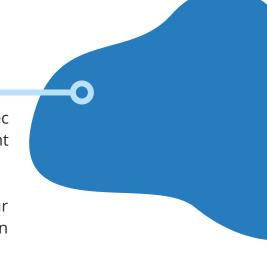
Une <u>fiche explicative</u> est disponible détaillant la procédure à suivre pour pouvoir accéder aux données du ROR aujourd'hui et anticiper l'arrivée du ROR national.



Je suis un professionnel ou structure de santé et je veux accéder au ROR

Pour avoir accès au ROR, vous devez prendre contact avec votre Agence Régionale de Santé (ARS) ou le Groupement Régional d'Appui au Développement de l'e-Santé (GRADeS).

Ils vous donneront les informations nécessaires pour pouvoir vous connecter et vous guideront dans l'utilisation du ROR.



Plus d'informations sur le ROR...



Visitez <u>notre site internet sur esante.gouv.fr</u> pour trouver plus d'informations sur le ROR, son architecture technique ainsi que les nomenclatures nationales.



<u>Contactez</u> l'équipe Programme ROR si vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur le ROR



Regardez l'ensemble des vidéos réalisées par l'équipe Programme ROR :

- Présentation générale du ROR
- Webinaire d'introduction au ROR
- L'offre des SAAD dans le ROR
- L'utilisation du ROR au sein d'une MDPH





AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Octobre 2020 Introduction au répertoire opérationnel des ressources (ROR)





Le Répertoire Opérationnel des Ressources L'utilisation du ROR au sein d'une MDPH

